

Présents : Alain Dou, Cathy Michalyk, Roselyne Marquié, Baptiste Marquié, Nicolas Guigard, Anne Hirtzig, Michel Percheron, Serge Barthes.

Arrivée de madame Emmanuelle LION à 18h40.

Absents excusés : Michel Impérial, Daniel Saldana.

Procuration : Michel Impérial à Michel Percheron et Daniel Saldana à Anne Hirtzig.

Secrétaire de séance : Cathy Michalyk.

Ouverture de la séance : 18h30.

- 1 : Terres du Lauragais, validation des rapports CLET N° 5, 6 et 8 :

Validation rapport de la CLECT N°5 concernant la révision suite au transfert des compétences petite enfance et prises de compétence supplémentaires : 10 pour.

Validation rapport de la CLECT N°6 concernant la révision suite au transfert des compétences enfance : 10 pour.

Validation rapport de la CLECT N°8 relatif aux recettes du CEJ coordination pour la compétence transférée en matière de coordination des politiques publiques contractuelles avec les institutions partenaires pour les enfants de 3-12 ans : 10 pour.

- 2 : budget – décision modificative (DM) : rappel arrivée de madame Emmanuelle LION à 18h40.

Validation de la décision modificative : 11 pour.

Nécessaire par rapport au prêt à taux variable de l'église. En effet, le budget préparé en fonction des échéanciers ne pouvait prévoir une variation des intérêts suite à une baisse du taux.

- 3 : budget – indemnité du percepteur :

Validation des indemnités pour le percepteur : 11 pour.

Indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

- 4 : convention ADS service urbanisme :

Délibération autorisant le maire à signer de ladite convention : 11 pour.

Convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS entre la communauté de communes Terres du Lauragais et les communes adhérentes.

La séance est levée à 19h05.

Le Maire, Alain DOU.

